



COMITE DE SEINE MARITIME DE JUDO

Organe décentralisé de la FFJDA reconnue d'utilité publique

St Etienne du Rouvray, le 24 Septembre 2012

(Secrétariat générale/Circulaires)

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
Présidents et Professeurs de Clubs.

Mesdames, Messieurs, veuillez trouver ci-dessous le barème pour la redevance et la cotisation de réaffiliation pour l'année civile 2013 :

REDEVANCE ET REAFFILIATION 2013 :

Je vous rappelle que les versements des cotisations pour l'année civile 2013 sont à régler
au plus tard le 29 mars 2013.

• (Le calcul du nombre de licenciés, est basé sur la saison sportive 2011/2012)

<u>Nombre de licenciés</u>	<u>Redevance départemental</u>	<u>Redevance Ligue</u>	<u>Total Cotisations</u>
De 1 à 20 licenciés	99 €uros	35 €uros	134 €uros
De 21 à 50 licenciés	101 €uros	69 €uros	170 €uros
De 51 à 100 licenciés	104 €uros	115 €uros	219 €uros
De 101 à 200 licenciés	107 €uros	163 €uros	270 €uros
Plus de 200 licenciés	109 €uros	206 €uros	315 €uros

NOUVEAU : Veuillez **établir UN SEUL CHEQUE** pour les deux redevances à l'ordre du **Comité de Seine Maritime de Judo.**

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement dès maintenant,
au plus tard pour le 29 Mars 2013

Vous remerciant de transmettre ces informations, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Président
Christophe SOURDON

